

LE 22 AOÛT 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le vingt-deuxième jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-trois (22-08-2023), dans la salle des délibérations du conseil au 615, rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford, sous la présidence du maire suppléant monsieur Pierre Daigle.

PRÉSENCES

Le maire suppléant monsieur Pierre Daigle.

Les conseillers, madame Francine Vallières Juteau, madame Sophie Beauregard, monsieur Christian Marois, monsieur François Lamoureux ainsi que madame Johanne Desabrais.

La directrice générale et greffière-trésorière madame France Lagrandeur.

Public : Deux (2) personnes assistent à la séance du conseil.

ABSENCE

Monsieur le maire René Beauregard

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire suppléant, après avoir constaté le **QUORUM**, demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2023-08-160

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

Monsieur le maire suppléant Pierre Daigle ouvre la séance à 20h.

2023-08-161

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, est disponible dans la salle et la greffière et/ou le maire suppléant leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉ par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** »

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1- SÉANCE ORDINAIRE

1.1 Ouverture de la séance

2- ORDRE DU JOUR, PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption du procès-verbal du mois de juillet 2023

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 août

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- CORRESPONDANCE

5- FINANCE

5.1 Rapport de la greffière-trésorière – Juillet 2023

5.2 Approbation des comptes à payer – Août 2023

6- ADMINISTRATION

6.1 Coop Au cœur du village – Suivi

6.2 Nomination du maire suppléant

6.3 Adoption de la politique sur la gestion des risques psychosociaux

6.4 Avis de motion – Règlement no. 579-2023 modifiant le Règlement no. 565-2020 portant sur la tarification des services municipaux

6.5 Coop au cœur du village – Autorisation d'achat de billets pour le spectacle-bénéfice

7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS

- 7.1 Rapports verbaux ou écrits :
 - 7.1.1 Greffière-trésorière
 - 7.1.2 Inspecteur municipal en bâtiment et en environnement
 - 7.1.3 Protection incendie et/ou Sûreté du Québec

8- VOIRIE MUNICIPALE

- 8.1 FBL, s.e.n.c.r.l. – Offre de service pour la mission de procédures convenues dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
- 8.2 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet Entretien – Autorisation de la signature de la convention

9- URBANISME

- 9.1 Désignation de la personne habilitée à agir en vertu de l'article 105 de la loi sur les compétences municipales (pour obstructions et nuisances)

10- LOISIRS

- 10.1 Ville de Granby – Entente intermunicipale en matière de loisirs
- 10.2 Loisir et Sport Montérégie – Demande de financement fonds « en Montérégie, on bouge! » - Projet : réfection de la patinoire et matériel hivernal en libre-service
- 10.3 Programme TECQ : Chalet des patineurs – Autorisation budgétaire pour mandat à un architecte

11- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2023-08-162

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2023 a été transmise, au préalable, à tous les membres du conseil.

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DÛMENT APPUYÉ par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

2023-08-163

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AOÛT 2023

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 août 2023 a été transmise, au préalable, à tous les membres du conseil.

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉ par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 août 2023 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal alloue une période au cours de laquelle les personnes présentes à la session peuvent poser des questions.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance telle que listée ci-après :

- 4.1 Correspondance reçue de Monsieur Robert Brien informant le conseil municipal qu'il ne tiendra pas le marché public du pays de la poire prévu le dimanche 27 août, et ce, à la suite de la décision de la municipalité de subventionner qu'un montant de 900\$ pour cet événement et de ne pas subventionner les marchés hebdomadaires tenus les dimanches de l'été à l'ancienne école du 3^e rang.

2023-08-164 **RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE – JUILLET 2023**

Soumis au conseil : Rapport écrit daté du 22 août 2023 a été remis au préalable à tous les membres du conseil;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DUMENT APPUYÉE par Christian Marois

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la greffière-trésorière sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 12 juillet et le 22 août 2023.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2023-08-165 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER - AOÛT 2023**

Soumis au conseil: Liste des comptes d'août 2023.

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉE par Francine Vallières-Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil approuve et ratifie les salaires, les comptes à payer et autorise le paiement des comptes dus, tels que soumis :

Salaires payés durant le mois de juillet 2023		
Dépôt #2300183 au dépôt #2300219		21 058.12\$
Comptes à payer pour août 2023 :		
Chèque #2300266 au chèque #2300298	112 264.07\$	
Paiement par internet	16 377.60\$	
Comptes à payer pour août 2023		128 641.67\$

QUE la greffière-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

DOSSIER DE LA COOPÉRATIVE AU CŒUR DU VILLAGE – SUIVI

Dépôt des états de résultats jusqu'au 30 juin 2023.

2023-08-166 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

ATTENDU QUE pour des fins opérationnelles, il est souhaitable de nommer un maire suppléant en cas d'incapacité d'agir de monsieur le maire René Beauregard ;

ATTENDU QUE ce conseil désire conserver le principe établi de l'alternance par numéro de siège pour une période de trois mois ;

ATTENDU QUE la séance du conseil du 15 août a été reportée au 22 août, ce qui reporte à cette date la fin du mandat du conseiller Pierre Daigle nommé comme maire suppléant des trois derniers mois ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil nomme madame Sophie Beauregard conseillère municipale au siège no. 3, maire suppléant pour une période d'environ trois (3) mois, soit à partir du 23 août 2023 au 14 novembre 2023 inclusivement.

2023-08-167 **ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LA GESTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX**

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé tant physique que psychologique ;

ATTENDU QUE l'article 51 de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (ci-après « LSST ») stipule que l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychique du travailleur ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford s’engage à assurer un milieu de travail favorisant une bonne santé ainsi qu’une bonne intégrité physique et psychique ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford, conjointement avec la politique contre le harcèlement, entend mettre en place des moyens de prévention et de gestion nécessaires en vue de favoriser un milieu de travail exempt de facteurs de risques néfastes sur la santé physique et psychologique des individus ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford est soucieuse de la santé de son personnel, afin éviter le taux d’absentéisme, le roulement du personnel, le présentéisme, les départs prématurés à la retraite, les accidents de travail ainsi favorisant la réduction des coûts de santé qui nuisent à la productivité ;

ATTENDU QU’il appartient à chacun des membres de l’organisation municipale de promouvoir le maintien d’un milieu de travail sain et paisible là où il se situe au travail;
EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières-Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité :

QUE ce conseil adopte « La politique de gestion des risques psychosociaux » telle que déposé et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par monsieur le conseiller Christian Marois qu’il sera adopté, lors d’une séance subséquente du conseil, le Règlement no. 579-2023 modifiant le Règlement no. 565-2020 portant sur la tarification des services municipaux.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion, une copie du projet de règlement est jointe au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

Conformément à l’article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est mis à la disposition du public au bureau de la municipalité.

2023-08-168

COOP AU CŒUR DU VILLAGE – AUTORISATION D’ACHAT DE BILLETS POUR LE SPECTACLE-BÉNÉFICE

ATTENDU QUE la Coop Au cœur du village présente le spectacle-bénéfice de Laurence Jalbert le samedi 28 octobre prochain ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité :

QUE ce conseil accepte de déboursier 600\$ pour l’achat de 10 billets au coût unitaire de 60\$, afin de soutenir les efforts déployés par les administrateurs de la Coop Au cœur du village.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

L’inspecteur municipal en bâtiment dépose son rapport écrit des permis émis pour le mois de juillet.

PROTECTION DES INCENDIES

Dépôt du rapport du service de Sécurité incendie pour le mois de juillet 2023

2023-08-169

FBL, S.E.N.C.R.L. – OFFRE DE SERVICE POUR LA MISSION DE PROCÉDURES CONVENUES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

Soumis au conseil : Offre de service de FBL, s.e.n.c.r.l. pour la mission de procédures convenues dans le cadre du programme d’aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

ATTENDU QUE les travaux réalisés dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) sont terminés ;

ATTENDU QUE la municipalité devra soumettre au Ministère une reddition de comptes finale pour les travaux admissibles réalisés pour lesquels des dépenses ont été engagées et payées ;

ATTENDU QUE la municipalité doit mandater un auditeur externe validant sa reddition de comptes finale sur la base des coûts réels ;

SUR PROPOSITION de Francine Vallières-Juteau

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte l'offre de service de monsieur Danny Coderre, M.Sc., CPA auditeur, Directeur principal, certification de la Firme FBL, s.e.n.c.r.l. et mandate cette firme pour procéder à l'audit des dépenses admissibles du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

QUE ce mandat sera réalisé pour un montant d'honoraires professionnels de 2 750 \$ plus taxes.

2023-08-170

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET ENTRETIEN –
AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Soumis au conseil: Convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet Entretien des routes locales (PAVL – ERL) modalité d'application 2021-2024.

ATTENDU QUE la vice-première ministre, Mme Geneviève Guilbault accorde à la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford une aide financière de 301 206\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet Entretien des routes locales pour 2023 ;

ATTENDU QU'une convention d'aide financière doit être approuvée par la municipalité ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉ par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil a pris connaissance et approuve les modalités et les obligations de la convention d'aide financière, dans le cadre du Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL-ERL).

QUE monsieur le maire et madame la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité ladite convention.

2023-08-171

**DÉSIGNATION DE LA PERSONNE HABILITÉE À AGIR EN VERTU DE
L'ARTICLE 105 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES (POUR
OBSTRUCTIONS ET NUISANCES)**

ATTENDU QUE ce conseil a autorisé la signature de l'entente relative à la gestion des cours d'eau sous la compétence de la MRC de la Haute-Yamaska, afin de confier à la municipalité diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire et de prévoir les modalités de son application, celle-ci datant de 2007 ;

ATTENDU QUE pour des fins d'application de cette entente, la municipalité doit désigner la personne habilitée à agir en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales (pour obstructions et nuisances) ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil désigne l'inspecteur municipal en bâtiment et en environnement de la municipalité, pour agir en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales (pour obstructions et nuisances).

2023-08-172

**VILLE DE GRANBY – ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE
LOISIRS**

Soumis au conseil: La Ville de Granby transmet sa nouvelle entente en matière de loisirs pour les années 2024 à 2028.

ATTENDU QUE la Ville de Granby a présenté à la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford une nouvelle entente en matière de loisirs pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;

ATTENDU QUE cette nouvelle entente a été présentée selon 2 options : l'une comme étant le même fonctionnement qu'actuel, soit une facturation annuelle selon le nombre de cartes émises avec un taux majoré à 175\$ plus taxes par carte, et l'autre consistant en une facturation annuelle selon la population totale de la municipalité en l'occurrence à 35\$ plus taxes par personne résidente ;

ATTENDU QUE l'une ou l'autre des options, les cartes seront émises pour une période d'une (1) année et devront être renouvelées annuellement ;

ATTENDU QUE la Ville de Granby transmettra vers le 1^{er} décembre de chaque année, une facturation selon l'option choisie aux coûts indexés annuellement de 5% ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de toutes les spécificités de l'entente ;

SUR PROPOSITION de Francine Vallières-Juteau

DUMENT APPUYÉE par Christian Marois

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford accepte de renouveler l'entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby pour les années 2024 à 2028.

QUE ce conseil accepte la première option de l'entente, qui consiste à poursuivre le fonctionnement actuel par une facturation annuelle selon le nombre de cartes émises.

QUE pour l'année 2024, le coût est établi à 175\$ plus taxes, par carte émise à nos citoyens et citoyennes.

QUE ce conseil autorise le maire ainsi que la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford.

2023-08-173

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE – DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS EN MONTÉRÉGIE, ON BOUGE! - PROJET : RÉFECTION DE LA PATINOIRE ET MATÉRIEL HIVERNAL EN LIBRE-SERVICE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds *En Montérégie, on bouge!* à l'hiver 2023-2024 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exacts et véridiques ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford autorise madame Lise Ferland, adjointe administrative à déposer la demande d'aide financière pour le projet « Réfection de la patinoire et matériel hivernal en libre-service » dans le cadre du Fonds *En Montérégie, on bouge!* pour et au nom de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford et à signer tous les documents afférents.

2023-08-174

PROGRAMME TECQ : CHALET DES PATINEURS – AUTORISATION BUDGÉTAIRE POUR MANDAT À UN ARCHITECTE

ATTENDU QUE le conseil municipal projette, dans le cadre du programme TECQ, la construction d'un nouveau bâtiment pour les patineurs d'une grandeur de 16' x 24' sur le terrain des loisirs situé au 556, rue des Loisirs ;

ATTENDU QUE les services d'un architecte sont nécessaires pour concevoir les plans et devis afin d'obtenir un permis conforme pour la construction dudit bâtiment ;

SUR PROPOSITION de Francine Vallières-Juteau

DUMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise madame France Lagrandeur, directrice générale et greffière-trésorière à engager un architecte pour concevoir les plans et devis du nouveau chalet des patineurs d'une grandeur de 16' x 24' qui sera situé sur le terrain des loisirs près de la patinoire, et ce, pour un montant budgétaire maximum de 7 000\$ plus taxes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2023-08-175

FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités; la présente séance est levée à 20 h 25.

France Lagrandeur, gma
Directrice générale greffière-trésorière

Pierre Daigle
Maire suppléant

« Je, Pierre Daigle, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».